LE FONCTIONNEMENT DE LA MISEB

Fiche n° 2

La MISEB est une instance de coordination entre les services de l'Etat et ses établissements publics qui est chargée de la déclinaison départementale des politiques de l'eau et de la biodiversité pour le compte de l'Etat. C'est également un lieu de partage des priorités et d'acculturation commune pour l'ensemble des services.

Cette politique départementale doit répondre aux enjeux suivants :

- le respect des engagements internationaux et communautaires (en particulier la DCE)
- l'articulation entre les outils régaliens, financiers et de gouvernance
- la transversalité dans l'approche « eau et biodiversité » et l'intégration dans les autres politiques sectorielles
- en matière de contrôle, la coordination inter-services des polices de l'environnement se fait en lien étroit avec les autres polices (ICPE, sanitaire, maritime, gendarmerie) après analyse et priorisation des enjeux de territoires.

En 2014, la MISEB s'est réuni 1 fois en comité stratégique et 9 fois en comité permanent (1 réunion mensuelle excepté en juillet et août). Les réunions se font avec ordre du jour et donnent lieu à compte-rendus.

Un espace collaboratif , avec mise à disposition des documents préparatoires des réunions et création d'un espace de partage pour les membres de la MISEB, permet de travailler sur les documents en cours d'élaboration ou consulter ceux produits par la MISEB.

Les ordres du jour sont partagés entre le volet "eau" et le volet "biodiversité" et un point sur les actualités réglementaires a été instauré.

Les sujets abordés concernent:

- l'eau :11 sujets
- la biodiversité: 12 sujets
- le littoral et le milieu marin : 4 sujets lors d'une réunion de MISEB dédiée
- le plan d'actions "eau et biodiversité" et le plan de contrôle des polices de l'environnement lors de 2 réunions de MISEB dédiées

Si la représentation des services varie selon les sujets abordés avec des présences fortes de certains services et moins affirmées pour d'autres, la préparation des plans d'actions et de contrôle en revanche mobilise l'ensemble des services de contrôle.

Globalement les services ont représentés en 2014 en terme de présence aux réunions de la façon suivante:

- DDTM : 100 %
- DREAL, ONCFS : 90 %
- PREFECTURE, ONEMA : 80 %
- ARS : 70 %
- DDPP, AGENCE DE L'EAU : 50%
- GENDARMERIE : 20 %
- DRAAF, DIRNAMO, IFREMER :10 %

Quelques services viennent se joindre aux réunions mensuelles selon les thèmes abordés: le BRGM, le Conservatoire du littoral, la Réserve Naturelle Nationale du Massereau, le CORELA.

Une extension du périmètre d'action au milieu marin

La surveillance du milieu marin est une préoccupation forte du département, des décisions administratives concernant les activités de conchyliculture et de pêche à pied de loisir sont régulièrement prises. La coordination des services qui est nécessaire dans ce domaine était assurée jusqu'en 2009 par la MISSA (mission inter-services de sécurité sanitaire des aliments).

Depuis 2012, la coordination des services intervenant sur les coquillages se fait dans le cadre d'une formation restreinte de la MISEB . Cette formation est composée des services suivants:

- la DDTM (MOPEDD, DML)
- la DDPP
- l'ARS (DT44-SSPE,VSS)
- l'IFREMER

D'autres enjeux maritimes importants émergent avec la mise en oeuvre progressive de la Directive cadre sur la stratégie pour le milieu marin (DCSMM), qui vise entre autres à atteindre le bon état écologique des masses d'eaux côtières en cohérence avec les objectifs de la DCE.

Depuis 2014, la DIRM est associée à la conception et la préparation des actions stratégiques sur ces enjeux maritimes, ainsi qu'au suivi du plan départemental de contrôle qui y sont rattachés.